

Informations diverses

Mairie

Tél : 05.63.31.64.98 / Fax : 05.63.31.53.86

Mail : mairie-meauzac@info82.com

Secrétariat/Accueil : Laurence COLIN, Secrétariat Général : Céline BRIOT

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30 / 14h - 18h

Le vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h - 17h

Permanence du Maire et des adjoints : Le samedi de 10h à 12h

Horaire d'ouverture de la bibliothèque

Du 1^{er} juillet au 31 août : Lundi, mercredi et vendredi de 17h à 18h

Du 1^{er} septembre au 30 juin : Lundi et vendredi de 16h30 à 18h, mercredi de 16h à 18h

Heures ouverture Poste

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Les samedi pairs de 9h à 12h

Levée du courrier :

Du lundi au vendredi à 15h, le samedi à 11h30

Un conseiller financier est présent tous les jeudis matin sur rendez-vous de 9h à 12h

Horaires d'ouverture de la déchetterie du Saula à Lafrançaise

Lundi : 14h - 17h

Mercredi : 8h - 12h / 14h - 17h

Vendredi : 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

Enlèvement de la ferraille tous les premiers jeudi de chaque mois.

INSCRIPTION A LA MAIRIE

Mairie de MEAUZAC

Meauzac informations

Juillet 2006

Bulletin N° 12



Le mot du Maire

Solidarité : Tel est le thème principal de ces avants-propos

Solidarité envers les personnes âgées en cette période de canicule. N'hésitez pas entre voisins de signaler aux services de la santé ou aux services municipaux un quelconque problème de santé dû à la chaleur ou même l'isolement.

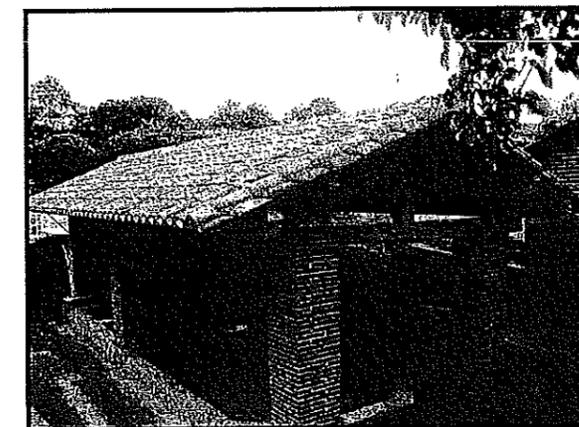
Solidarité envers les pouvoirs publics qui réglementent l'utilisation de l'eau. Ces restrictions, si draconiennes soient-elles, sont le garant d'un équilibre si fragile au niveau mondial. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il faut réguler ce bien si précieux. Chacun doit respecter ces directives préfectorales.

Solidarité envers les nombreuses associations de la commune qui font le maximum pour animer notre village. La présence du plus grand nombre lors de leurs manifestations leur ira droit au cœur.

Enfin solidarité entre nous-même, Meauzacaïses et Meauzacaïs. Tendons nous la main et laissons de côté notre égoïsme parfois si dévastateur.

Permettez-moi à l'orée de cette période estivale, de vous souhaiter de bonnes et revigorantes vacances. Mais pensez surtout à tous ceux d'entre nous qui restent chez eux. Encore merci.

Le Maire,
José LACOMBE



Le Lavoir communal après réfection

SOMMAIRE

Au Conseil Municipal (1 ^{er} semestre 2006)	p 2
Le budget 2006	p 3
Le travail des commissions (1 ^{er} semestre 2006)	p 5
Le mots des associations	p 6
Petites nouvelles brèves	p 9
Informations diverses	p 12

Au conseil municipal

(Les comptes rendus officiels du Conseil peuvent être consultés en Mairie)

REUNION DU 21 DECEMBRE 2005

► **Demande de participation de la Commune de Meauzac au financement du séjour éducatif en Irlande organisés par le Collège de Lafrançaise pour les élèves de 3^{ème}.**

Accord du Conseil Municipal pour le financement du séjour éducatif en Irlande organisé pour les élèves du Collège de Lafrançaise de 3^{ème} domiciliés à Meauzac. Le montant de la participation s'élève à 45€ par enfant.

► **Signature d'une convention pour l'accès des habitants de la commune Meauzac aux déchetteries du SIEEOM du Sud Quercy**

Le Conseil Municipal a approuvé le 28 novembre 2005 le principe de permettre aux habitants de Meauzac d'avoir accès à une structure de type déchetterie dans un rayon de 5 kilomètres autour de la commune. Après mise en concurrence, seul le SIEEOM du Sud-Quercy a répondu à la consultation selon les critères définis dans cette dernière.

Une convention avec le SIEEOM du Sud-Quercy sera signée pour la prestation demandée pour un montant total de 15€ par an et par habitant à la charge de la commune soit un total de 13 350 € par an.

REUNION DU 19 JANVIER 2006

► **Élaboration du PLU : Avenant à la convention de mission d'urbanisme - Approbation de devis relatifs à l'étude de la zone de Boutounelle / Vignes Blanques et à l'organisation de deux réunions d'information destinées aux exploitants agricoles**

Le projet de zonage du futur PLU ainsi que la mise en place du règlement nécessitent deux prestations supplémentaires de la part du cabinet qui assiste la commune, SOGEXFO dont les montants s'élèvent à 1.495€ TTC pour la prestation relative à la zone de Vignes Blanques/Boutounelle et 861,12€ TTC pour les réunions avec les exploitants agricoles.

REUNION DU 25 JANVIER 2006

► **Bâtiment destiné au Syndicat Intercommunal de Voirie – Arrêt du coût prévisionnel des travaux, autorisation de signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, autorisation de lancer la consultation des entreprises en procédure adaptée**

Le Conseil Municipal a arrêté le montant du coût prévisionnel des travaux : 83.130€ H.T, le montant total du projet s'élevant à 118.000€ TTC.

Autorisation de lancer une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux et une autre pour le choix du bureau coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé

► **Approbation d'un devis de dératization à l'école et à la cantine**

La société AMBOILE a été choisie pour la dératization des locaux de l'école et de la cantine. Montant total de la prestation : 820€ H.T

REUNION DU 9 MARS 2006

► **Approbation d'une convention avec le Centre Départemental de Gestion de la FPT relative à l'assistance informatique**

Une convention de partenariat informatique entre le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de

Tarn-et-Garonne et la Commune de Meauzac a été approuvée.

► **Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie**

Approbation de la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie issue du projet adopté par le Comité Syndical suivant la délibération en date du 4 octobre 2005 et rendue nécessaire après le retrait de la commune d'Albefeuille-Lagarde.

► **Demande de DGE pour le projet de regroupement de commerces**

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) sera déposé sur la maison médicale et les aménagements extérieurs du projet de regroupement de commerces dont les travaux s'élèvent à 253.934€ H.T. Plan de financement défini : DGE (61.281€), Conseil Général (5.488€), Commune (187.165€)

► **Demande de subvention au Conseil Général pour la campagne annuelle de dératization**

Le Conseil Général sera sollicité pour obtenir une subvention suite à la dératization de l'école et de la cantine d'un montant de 410€

► **Versement d'une subvention au Conseil Général pour le Fonds de Solidarité du Logement**

Accord pour le financement du Fonds de Solidarité du Logement pour un montant global de 445€

REUNION DU 12 AVRIL 2006

► **Participation de la Commune aux frais de transports scolaires année 2006/2007**

La participation de la commune aux frais de transports scolaires pour l'année 2006/2007 s'élèvera à 46€ pour les demi-pensionnaires et 23€ pour les pensionnaires

► **Création d'un poste d'agent des services techniques à temps complet**

Un emploi permanent à temps complet a été créé pour pourvoir au remplacement d'un agent ayant pris une cessation progressive d'activité

REUNION DU 1^{er} JUIN 2006

► **Financement des travaux d'extension de l'assainissement collectif sur la voie communale de Boutounelle**

Un emprunt de 13.000€ a été souscrit auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole sur une durée de 10 ans au taux de 2,981%

► **Implantation d'un abribus urbain sur la commune**

Approbation donnée pour l'implantation d'un abribus sur la Place du 8 mai. Il sera intégralement financé par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne dans le cadre de sa politique de sécurisation et d'optimisation des services de transports scolaires.

Les élèves devront dorénavant se rendre à cet abribus et quitter le site devant l'épicerie

Petites nouvelles brèves

(Fin)

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que les conclusions susmentionnées doivent être rejetées ;

Sur les conclusions tendant à l'application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative :

Considérant qu'aux termes de l'article L. 761-1 du code de justice administrative : « Dans toutes les instances, le juge condamne la partie tenue aux dépens ou, à défaut, la partie perdante, à payer à l'autre partie la somme qu'il détermine, au titre des frais exposés et non compris dans les dépens. Le juge tient compte de l'équité ou de la situation économique de la partie condamnée. Il peut, même d'office, pour des raisons tirées des mêmes considérations, dire qu'il n'y a pas lieu à cette condamnation. » ;

Considérant que, dans les circonstances de l'espèce, il n'y a pas lieu de faire droit aux conclusions susmentionnées de M. CAILLET et de M. BUTTIGIEG, d'une part, et de la commune de Meauzac, d'autre part ;

DECIDE :

Article 1er : La requête de M. CAILLET et M. BUTTIGIEG est rejetée.

Article 2 : Les conclusions de la commune de Meauzac tendant à la condamnation de M. CAILLET et de M. BUTTIGIEG au paiement des frais exposés et non compris dans les dépens sont rejetées.

Article 3 : Le présent jugement sera notifié à M. Patrick CAILLET, à M. Florian BUTTIGIEG et à la commune de Meauzac.

Délibéré après l'audience du 26 janvier 2006, à laquelle siégeaient :

Mme Flecher-Bourjol, président,
Mme Carthé Mazères, premier conseiller,
M. Fauré, premier conseiller.

Lu en audience publique le 9 février 2006.

Petites nouvelles brèves

(Suite)

Sur les conclusions en annulation :

Sans qu'il soit besoin de statuer sur la fin de non-recevoir ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2142-1 du code général des collectivités territoriales : « Les électeurs de la commune peuvent être consultés sur les décisions que les autorités municipales sont appelées à prendre pour régler les affaires de la compétence de la commune (...) » ; qu'aux termes de l'article L. 2142-3 du même code : « Un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales peut saisir le conseil municipal en vue de l'organisation d'une consultation sur une opération d'aménagement relevant de la décision des autorités municipales. (...) Le conseil municipal délibère sur le principe et les modalités d'organisation de cette consultation. La délibération qui décide la consultation indique expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis. » ;

Considérant que par une lettre collective adressée au maire de la commune, en date du 5 novembre 2003, plus d'un cinquième des électeurs de la commune de Meauzac, soit au moins 143 électeurs, a demandé que le conseil municipal organise une consultation de l'ensemble des électeurs sur l'opération d'aménagement du terrain de l'ancienne briqueterie situé au cœur du village qui faisait l'objet d'un débat entre les autorités municipales ; qu'il est constant qu'à la date de la délibération attaquée en date du 25 novembre 2003 par laquelle le conseil municipal a rejeté cette demande, un nombre suffisant des auteurs de la demande d'organisation de la consultation s'était rétracté par lettres motivées adressées au maire si bien que le cinquième des électeurs requis dans les dispositions précitées n'était pas atteint ;

Considérant qu'il ne ressort pas des pièces du dossier et notamment pas du seul fait que certaines des lettres de rétractation adressées au maire sont identiques et ne sont pas manuscrites, que la volonté des électeurs qui se sont ainsi rétractés de la demande d'organiser une consultation sur le projet d'aménagement du site de l'ancienne briqueterie, n'aurait pas été libre ;

Considérant qu'aucune disposition du code général des collectivités territoriales n'oblige le maire ou les conseillers municipaux à se tenir écartés du débat existant dans la commune, qui intéresse ainsi les affaires de la commune, sur l'opportunité d'une demande d'organiser une consultation des électeurs sur une opération d'aménagement ;

Considérant que la circonstance que le conseil municipal a constaté, dans la délibération attaquée, que le cinquième des électeurs n'était pas atteint sans avoir alors disposé des pièces propres à établir cet état de fait et notamment des lettres de rétractation dont s'agit, est sans influence sur la légalité de cette décision dès lors qu'il n'est pas prétendu que la disposition de ces pièces, produites au dossier, aurait pu entraîner une décision différente ;

Considérant qu'après avoir constaté que le cinquième des électeurs n'était pas atteint, le conseil municipal de la commune de Meauzac s'est néanmoins prononcé par la délibération attaquée sur le principe de la consultation demandée par la lettre initiale du 5 novembre 2003 pour rejeter la demande ; que dès lors qu'aux termes des dispositions précitées de l'article L. 2142-1 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut prendre l'initiative de soumettre une question relevant de sa compétence à la consultation des électeurs, une telle procédure n'est pas entachée d'illegalité ;

Considérant que le détournement de pouvoir allégué n'est pas établi ;

Suite page suivante

► Assistance à maîtrise d'ouvrage – Autorisation de signer le contrat avec la DDE

Suite à l'élaboration du schéma communal d'assainissement qui sera soumis à enquête publique à l'automne, il s'avère désormais nécessaire de travailler sur la programmation des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif et sur l'implantation d'une future station d'épuration.

Au regard de la complexité du dossier, le Conseil Municipal a décidé d'avoir recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage. Après consultation, l'offre présentée par la Direction Départementale de l'Équipement a été retenue pour un montant de 10.281,60€ H.T

► Construction du Centre Technique Syndical – Autorisation de signer les marchés de travaux

Les résultats de la consultation des entreprises sont les suivants :

- Lot n°1 (Gros oeuvre, démolition): SERVAT Raymond
- Lot n°2 (Charpente métallique) : SCMC
- Lot n°3 (Serrurerie) : LARROSA JF
- Lot n°4 (Plâtrerie) : RC82
- Lot n°5 (Electricité) : SERVAT Michel
- Lot n°6 (Plomberie, sanitaire): LENOIR SARL

Le montant total des travaux s'élèvera à 82.959,77 € H.T

Les travaux viennent de débiter et seront achevés à la fin de l'année. Ainsi, la commune pourra livrer le local au Syndicat de Voirie.

► Regroupement de commerces – Demande de subvention auprès des différents financeurs et passage en phase opérationnelle

Un nouveau dossier de demande de subvention au titre de la DGE sera déposé sur les espaces extérieurs uniquement (coût prévisionnel : 150.000€ H.T). Le Conseil Général, la Région et l'État seront également sollicités.

► Transfert de la compétence gaz au Syndicat Départemental d'Électricité

Au même titre que pour la distribution d'électricité, le Conseil Municipal a décidé de transférer au SDE la compétence gaz bien que la commune ne soit pas encore desservie.

REUNION DU 22 JUIN 2006

► Constitution du jury d'assises pour l'année 2007

Trois personnes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2007.

► Regroupement de commerces – Demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) sera déposé sur la maison médicale du projet de regroupement de commerces dont les travaux s'élèvent à 122.697€ H.T. Plan de financement défini : DDR (49.3501€), Conseil Général (5.488€), Commune (91.908€)

Le Budget 2006

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2005

Ils ont été adoptés à l'unanimité

Budget principal

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	575.599€	Dépenses	509.875€
Recettes	630.205€	Recettes	445.560€
Résultat de clôture	54.606€	Résultat de clôture	-64.315€
Résultats antérieurs reportés	175.336€	Restes à réaliser	
		Dépenses	95.820€
Résultat total	229.942€	Recettes	28.985€
		Solde	-66.835€
		Résultats antérieurs reportés	59.891€
		Résultat total	-71.259€

Budget CCAS

Section de fonctionnement	
Dépenses	800€
Recettes	304€
Résultat de clôture	- 496€
Résultats antérieurs reportés	2.833€
Résultat total	2.337€

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2005

(suite)

Budget assainissement

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	10.136€	Dépenses	29.370€
Recettes	28.460€	Recettes	18.437€
Résultat de clôture	18.324€	Résultat de clôture	-10.933€
Résultats antérieurs reportés		Restes à réaliser	
	12.823€	Dépenses	13.440€
		Recettes	13.000€
		Solde	- 440€
		Résultats antérieurs reportés	-18.437€
Résultat total	31.147€	Résultat total	-29.810€

LES BUDGETS PRIMITIFS 2006

Ils ont été adoptés : 14 POUR, 1 ABSENTION

Budget principal		Budget assainissement	
Section de fonctionnement :		Section d'exploitation :	
Dépenses	768.841€	Dépenses	36.226€
Recettes	768.841€	Recettes	36.226€
Section d'investissement :		Section d'investissement :	
Dépenses	933.078€	Dépenses	68.711€
Recettes	933.078€	Recettes	68.711€
Budget CCAS			
Section de fonctionnement :			
Dépenses	2.641€		
Recettes	2.641€		

Programme d'investissement 2006

Le budget d'investissement 2006 (principal) comporte également une prévision pour la première tranche de travaux du regroupement de commerces qui sera finalement réalisée et ajustée quant au montant des travaux en 2007.

Il a aussi été prévu un budget pour des travaux de rénovation de la cantine (mise aux normes) et pour améliorer le chauffage de la salle des fêtes.

Programme des travaux	Coût	Subventions
Dalles Eglise	6 600 €	980 €
Lavoir	20 500 €	8 760 €
Bâtiment SIV	118 000 €	24 024 €
Eclairage traverse+lavoir	24 400 €	10 750 €
Assainissement-Extension réseau	13 000 €	4 674 €

TAUX D'IMPOSITION 2006

L'augmentation de la fiscalité sera de 3% pour l'année 2006 dont 1% affectée au règlement de l'accès à la déchetterie du SIEEOM Sud Quercy.

Taxes	Taux année 2005	Taux année 2006
Habitation	8.56%	8.82%
Foncier bâti	23.00%	23.69%
Foncier non bâti	113.69%	117.10%
Professionnelle	19.97%	20.57%
TOTAL		

Petites nouvelles brèves

(Suite).

des collectivités territoriales qui imposent que le maire se cantonne à la mission de surveiller le déroulement de l'organisation du référendum ; que le conseil municipal n'a pu légalement se prononcer contre le principe de l'organisation de la consultation après avoir constaté que le cinquième des électeurs n'était pas atteint au regard de l'article L. 2143-3 ; que les pièces permettant d'apprécier la recevabilité de la demande des électeurs n'ont pas été communiquées au conseil municipal ;

Vu le mémoire en défense, enregistré le 31 mars 2004, présenté par la commune de Meauzac ; elle conclut au rejet de la requête et à la condamnation de M. CAILLET et de M. BUTTIGIEG à lui verser 1 000 € en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ;

la commune de Meauzac soutient que la requête est irrecevable car la décision attaquée est insusceptible de recours pour excès de pouvoir dès lors qu'elle refuse d'organiser la consultation ce qui équivaut à une décision seulement préparatoire à une éventuelle procédure régie par le code général des collectivités territoriales ; que les moyens ne sont pas fondés ; que la demande de référendum n'était pas recevable en tout état de cause dès lors qu'elle n'avait pas été présentée dans les formes prévues à l'article R. 2142-2 et 7 du code général des collectivités territoriales, soit sans récépissé et sans qu'il puisse être répondu par oui ou par non à la consultation demandée ; qu'il n'y a pas eu davantage de manœuvre à l'égard des électeurs de la part du maire et de certains élus de la commune que M. CAILLET et M. BUTTIGIEG n'en aient exercé pour faire signer la demande de consultation qu'ils avaient préparée ; que le maire et certains élus se sont en effet bornés à informer les électeurs sur le projet d'aménagement objet de la demande de consultation ; que les électeurs se sont librement rétractés ; qu'en tout état de cause le conseil municipal est seul compétent pour se prononcer sur l'opportunité d'une consultation des électeurs ;

Vu la décision attaquée ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de justice administrative ;

Les parties ayant été régulièrement averties du jour de l'audience ;

Après avoir entendu au cours de l'audience publique du 26 janvier 2006.

- le rapport de Mme Carthé Mazères,
- les observations de M. CAILLET,
- les observations de M. Lacombe, maire de la commune de Meauzac,
- et les conclusions de M. Zupan, commissaire du gouvernement ;

Suite page suivante

Petites nouvelles brèves (Suite)

Compte rendu de l'audience du 26 janvier 2006 relative à l'affaire opposant la commune de Meauzac à Messieurs CAILLET et BUTTIGIEG sur la demande d'annulation de la délibération du 25 novembre 2003 portant le rejet de l'organisation d'un référendum pour le choix du projet d'aménagement du site de l'ancienne briqueterie.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

N°04223

M. Patrick CAILLET et M. Florian BUTTIGIEG

Mme Carthé Mazères
Conseiller-rapporteurM. Zupan
Commissaire du gouvernementAudience du 26 janvier 2006
Lecture du 9 février 2006
Cij : 28-07-03-01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal administratif de Toulouse

4^{ème} chambre

Vu la requête, enregistrée le 22 janvier 2004, présentée par M. Patrick CAILLET, élisant domicile 2 avenue Hoche à Paris (75008), et par M. Florian BUTTIGIEG, élisant domicile "Beron" à Meauzac (82290) ; M. Patrick CAILLET et M. Florian BUTTIGIEG demandent que le Tribunal :

- annule la délibération du conseil municipal de la commune de Meauzac en date du 25 novembre 2003 rejetant la demande de certains électeurs de la commune d'organiser une consultation sur l'opération d'aménagement, relevant de la compétence de cette assemblée, concernant le terrain de l'ancienne briqueterie ;

- condamne la commune de Meauzac à leur verser une somme de 1 000 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative ;

M. CAILLET et M. BUTTIGIEG soutiennent que conformément aux exigences de l'article L. 2142-3 du code général des collectivités territoriales un cinquième des électeurs de la commune de Meauzac, soit 143 électeurs, avait présenté la demande de consultation ; que cependant 47 d'entre eux se sont rétractés si bien que le cinquième n'était plus atteint à la date de la décision attaquée ; que ces rétractations sont intervenues après des manœuvres employées par le maire et certains élus pour favoriser l'un des projets d'aménagement de l'ancienne briqueterie ; que les circonstances de l'affaire - lettres identiques, seulement signées pour la plupart, invoquant le motif indiqué par le maire - démontrent que ceux qui se sont rétractés n'étaient pas libres de cette décision ; qu'en se prononçant sur l'opportunité de la consultation le maire et certains élus ont commis un abus de pouvoir au regard des dispositions du code général

Suite page suivante

Le travail des commissions 1er semestre 2006

Urbanisme (Alain AUDUBERT) – Jeudi 22 décembre 2005
Travail sur le règlement du PLU

Personnel (Éliette RUELLE) – Mardi 2 janvier 2006
Devenir du contrat d'accompagnement dans l'emploi

Urbanisme (Alain AUDUBERT) – Mardi 2 janvier 2006
PLU : Rencontre avec les gestionnaires de réseaux

Fêtes et cérémonies (Jean Claude MARTY) – Mardi 10 janvier 2006
Organisation des manifestations (vœux à la population et coque des aînés)

Urbanisme (Alain AUDUBERT) – Mardi 31 janvier 2006
PLU : Rencontre avec les exploitants agricoles et avec les propriétaires des zones de Vignes Blanches et Boutounelle

Urbanisme (Alain AUDUBERT) – Mardi 7 février 2006
PLU : Travail sur le zonage

Économique (José LACOMBE) – Mardi 14 février 2006
Regroupement de commerces : Présentation du projet et du coût prévisionnel

Urbanisme (Alain AUDUBERT) – Mercredi 15 février 2006
PLU : Rencontre individuelle avec les propriétaires des zones de Vignes Blanches concernés par le projet d'aménagement de la zone

Urbanisme (Alain AUDUBERT) – Mercredi 22 février 2006
PLU : Travail sur le zonage

Économique (José LACOMBE) – Mercredi 8 mars 2006
Regroupement de commerces : Présentation du dossier de subvention à déposer au titre de la DGE

Personnel (Éliette RUELLE) – Jeudi 23 mars 2006
Remplacement suite au départ en CPA d'un agent et discussion sur le régime indemnitaire pour l'année 2006.

Budget (José LACOMBE) – Mercredi 29 mars 2006
Travail sur le budget principal 2006 section d'investissement et sur les 4 taxes

Budget (José LACOMBE) – Mercredi 29 mars 2006
Travail sur le budget principal 2006 section de fonctionnement, budget CCAS et assainissement

Économique (José LACOMBE) – Jeudi 11 mai 2006
Regroupement de commerces : Point sur l'état d'avancement du dossier.

Urbanisme (Alain AUDUBERT) – Jeudi 18 mai 2006
PLU : Travail sur le zonage

Personnel (Éliette RUELLE) – Jeudi 18 mai 2006
Choix des candidats à retenir en entretien pour le poste d'agent des services techniques à pourvoir au 1^{er} juin

Économique (José LACOMBE) – Vendredi 19 mai 2006
Regroupement de commerces : Rencontre avec les futurs restaurateurs – Présentation du nouvel aménagement par l'architecte – Définition du calendrier des étapes suivantes

Personnel (Éliette RUELLE) – Mercredi 24 mai 2006
Entretiens de recrutement pour le poste d'agent des services techniques

Urbanisme (Alain AUDUBERT) – Mardi 30 mai 2006
PLU : Travail sur le zonage

Urbanisme (Alain AUDUBERT) – Mardi 6 juin 2006
Point sur les lotissements en cours de construction

Économique (José LACOMBE) – Jeudi 15 juin 2006
Réflexion sur le dépôt d'un dossier de subvention pour la création d'une maison médicale

Travaux (Yves CAZENEUVE) – Mercredi 21 juin 2006
Choix des devis de travaux

Le mot des associations Meauzacaïses

Jeunesse Sportive Meauzacaïse

Tel : 06.81.69.77.79 / 05.63.31.64.33



Les Présidents Yves Irissou et Yves Salilot tiennent à féliciter et à remercier toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont participé à l'excellente saison 2005/2006 qui a vu l'accès de ces trois équipes seniors au niveau supérieur. A cette occasion l'équipe une et ses dirigeants, ont été nommés pour la « nuit des trophées 2006 » (fête départementale des sports, organisée par le Conseil Général). Si coté joueurs il n'y a pas de départ à ce jour, nous attendons quelques nouveaux pour renforcer les effectifs. Le staff technique a été reconduit pour 2006/2007, et l'équipe dirigeante s'agrandit avec le retour de Thierry Samara. Le comité directeur reste inchangé. Le club compte un troisième arbitre en la personne de Vincent Ruelle. Coté animation, après la belle réussite de la fête du foot qui vient d'avoir lieu, le ball-trap se déroulera du samedi 12 au mardi 15 août inclus, et la saison des lotos reprendra dès le début octobre. Les cartes de membres seront disponibles pour le premier match officiel, samedi 26 août. Amis supporters, les dirigeants, joueurs et entraîneurs vous remercieront de votre soutien et souhaitent en votre compagnie passer une excellente saison 2006/2007.

Les Présidents.
Yves Irissou, Yves Salilot

Association de Tennis Meauzacaïse A.T.M.

Le Tournoi annuel de Tennis de l'Association se déroulera du 12 juin au 29 juillet 2006 au terrain de tennis municipal. L'Association est cette année heureuse d'accueillir de nombreux participants ; de l'ordre de 80 adultes et 20 enfants qui concourent dans différentes catégories ; Simple Hommes Classés, Simple Hommes Non Classés, Simple Dame, Double Dame, Double Mixte et Tournoi Jeunes.

Comme chaque année, un concours amical de pétanque est organisé à partir de 20h tous les vendredis soirs.

La soirée de clôture du Tournoi et de remise des prix aura lieu le samedi 29 juillet 2006 au terrain de tennis, à partir de 19h00, nous espérons que vous viendrez nombreux à cette occasion.

L'Ecole de Tennis reprendra au mois de septembre. Elle accueille les enfants pour des cours dispensés le mercredi matin par Monsieur Bruno GARCIA, ainsi éventuellement que le vendredi soir en fonction du nombre d'inscrits.

Pour tout renseignement et inscription pour les licences F.F.T. 2006-2007 et adhésion à l'ATM, vous pouvez contacter:

Isabelle BONNEFOUS - 05.63.31.78.55
Jean-Marc SIEURAC - 05.63.31.52.88
Cathy GUIONNET - 05.63.31.65.57

JSM section pétanque

Pour cette saison 2006, nous n'avons pas encore commencé les concours officiels, celui du mois de juin étant décalé au 10 septembre. Pour la fête, nous avons organisé le concours amical comme chaque année qui a été réussi comme d'ailleurs l'ensemble de la fête.

Le concours vétérans aura lieu le 19 juillet à la salle des fêtes ainsi que le deux concours du mois d'août. Celui entre sociétaires sera organisé courant septembre, octobre.

Le nombre de licenciés est sensiblement le même que l'année précédente. A bientôt, le Bureau.

L'A.C.C.A



L'ouverture de la prochaine saison de chasse se prépare. Comme l'an passé nous avons obtenu l'ouverture anticipée de la caille et de la tourterelle.

Lors de l'assemblée générale de l'A.I.C.A il a été voté un PMA sur le lièvre. Si le délai le permet il sera appliqué à la prochaine ouverture. Les permanences pour la délivrance du permis de chasser se tiendront à la salle du café le samedi 19 août à partir de 14 h. Délivrance des cartes uniquement : le vendredi 25 août de 18h à 19h et le vendredi 1^{er} septembre de 18h à 19h.

Amis chasseurs prenez vos dispositions car il ne sera délivré aucun permis en dehors de ces dates.

En début d'année le bureau a envoyé un courrier avec les dates des battues aux nuisibles à chaque chasseur. Nous déplorons le peu de présence à celle-ci, pourtant la régulation des nuisibles contribue à une meilleure population de gibier sur le territoire.

Le président Mr FRABEL Marcel tient à remercier les chasseurs qui ont participé.

Les A.A.A.A.



Les 6-7 & 8 mai ont marqué notre sortie de 3 jours dans les environs de Narbonne avec la visite de Terra Vinea, superbe carrière de gypse transformée en cave, et la visite des Salins de l'île St Martin, très instructive.

Le 9 juillet s'est déroulée notre sortie annuelle des «Moules» Nous nous sommes retrouvés au château de Bach pour notre traditionnelle Eclade et nous avons exposé en fin de journée nos véhicules sur le site de la fête de Meauzac.

Les autres promenades sont prévues le 22 octobre pour la Sortie des Châtaignes et le 10 décembre pour « la Ronde des Crêches ». Bien évidemment le réveillon de la nuit de la Saint Sylvestre est toujours prévu à la salle des fêtes.

Les personnes désirant participer à nos sorties ou souhaitant avoir de plus amples informations peuvent contacter le président.

Serge DARENES : 05.63.31.53.05 ou 06.12.17.58.94

A.P.E.M.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MEAUZAC

Tout d'abord, l'Association des Parents d'Elèves de Meauzac tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents de notre commune. L'APEM a fait don, cette année, d'un poste de télévision, d'un combiné magnétoscope/lecteur CD, ainsi que 1.000 € à l'école maternelle et 1.000 € à l'école élémentaire.

Ces dons ont pu être faits grâce à la participation de chacun à l'organisation de notre vide greniers (qui cette année aura lieu le 17 septembre 2006).

Nous sommes d'ailleurs en quête de nouveaux membres, d'autant plus que cette année, une grande partie des personnes qui se sont investies depuis de nombreuses années sont démissionnaires. Il serait vraiment triste que l'association soit mise en suspens pour manque de volontaires, nous devons penser aux enfants qui sont les seuls bénéficiaires de nos efforts.

Nous vous informerons ultérieurement de la date de l'assemblée générale de l'association qui en principe a lieu fin septembre. Nous espérons vivement qu'il y aura du monde pour prendre la relève... d'autres associations sont prêtes à reprendre le vide greniers à leur compte et ce serait vraiment dommage pour les enfants !!! Pensez à eux !!!

Bonnes vacances à tous.

La Présidente Valérie CHALAIN 06.20.74.53.73

Petites nouvelles brèves (suite)

La Bibliothèque Municipale de Meauzac

organise une exposition sur les écoles d'antan de Meauzac (publique et Sainte Anne). Nous avons fait appel à vos connaissances, à vos prêts d'objets anciens, de photos de classe et des bâtiments.

Nous remercions tous ceux qui ont répondu à cet appel. Grâce à eux, nous pouvons vous annoncer la date de cette exposition.

Nous vous attendons le **dimanche 17 septembre 2006** tout au long de la journée.

Permis de chasse

Les permanences pour la délivrance du permis de chasser se tiendront à la SALLE DU CAFE le samedi 19 août à partir de 14h.

La délivrance des cartes uniquement le vendredi 25 août et le vendredi 1^{er} septembre de 18h à 19h

Effectifs scolaires prévisionnels pour la rentrée des classes (Conseil d'école du 20.06.2006)

		Maternelle	
Très petite section	6 demandes d'inscription (confirmées ou non en fonction de l'effectif total de l'école maternelle)		
Petite section	12 enfants		
Moyenne section	15 enfants		
Grande section	14 enfants		

		Primaire	
CP	13 enfants	CM1	10 enfants
CE1	13 enfants	CM2	13 enfants
CE2	9 enfants		

Madame Marie-Pierre FAURE, institutrice des CP, sera remplacée par Madame Véronique CAYROU

Le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité de l'eau distribuée par le Syndicat des eaux de Castelsarrasin est consultable en mairie

Espace Info Energie

Cette structure a été créée dans notre département cette année. Des conseillers peuvent vous renseigner gratuitement sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Contact : Karine OURCIVAL - E.I.E
Hôtel Bonnacaze - 7, bd Midi-Pyrénées
82000 Montauban
Tél : 05.63.21.79.43 - Fax : 05.63.91.22.12
Infoenergie82@yahoo.fr

Médailles de la famille française

Depuis l'année dernière, des dossiers sont constitués par la mairie auprès de la Préfecture pour attribuer les médailles d'honneur de la famille française aux personnes ayant élevé au moins 4 enfants. La médaille de bronze est attribuée lorsque le nombre d'enfants élevé est de 4 ou 5, celle d'argent pour 6 ou 7 enfants et celle d'or au delà de 8.

En 2005, Madame CRESTA Amparo a obtenu la médaille d'or et Madame MOGNET Jeannine la médaille de bronze. Cette année, la médaille de bronze a été attribuée à Madame GIGANTE Marcelle et Madame ISSANCHOU Alice. Madame GAUBIN Rose a reçu la médaille d'argent.

D'autres remises suivront dans l'avenir. Nous honorerons toutes les mères de famille qui rentrent dans le cadre. Si toutefois nous omettions une maman méritante. N'hésitez pas à contacter les services de la mairie.

L'effectif du personnel de la commune s'accroît

Monsieur Jacques LAFAGE est en cessation progressive d'activité (C.P.A.) depuis le 1^{er} juin 2006 jusqu'en novembre 2007, date à laquelle il pourra prendre une retraite complète. Il travaille désormais à mi-temps.

Le Conseil Municipal a donc décidé de recruter un nouvel agent à temps plein que pourra former Monsieur LAFAGE pendant sa C.P.A.

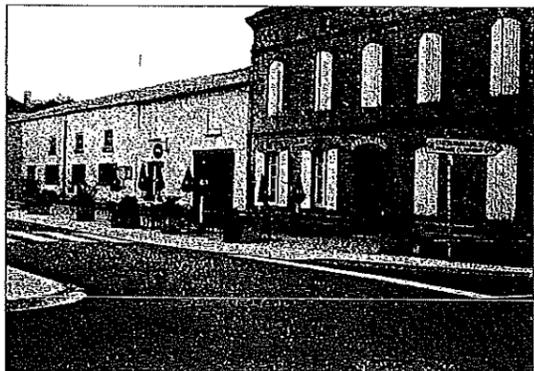
11 candidatures ont été enregistrées par le centre de gestion dans les délais donnés. Après examen de celles-ci, 3 candidats ont été pressentis pour le poste. Ceux-ci ont été convoqués pour un entretien d'ordre général et sur une intervention technique en situation. A l'issue de ces entretiens, Monsieur Stéphane TERRIER a été retenu. Il a pris ses fonctions en tant qu'agent des services techniques stagiaire le 4 juillet 2006.

Petites nouvelles brèves (Suite)

Regroupement de commerces

Les travaux concernant le bâtiment Marty vont débiter. Dans un premier temps, le café, l'ancienne cuisine et la salle de restauration vont subir d'importantes modifications afin de pouvoir vous accueillir dans un établissement aux normes.

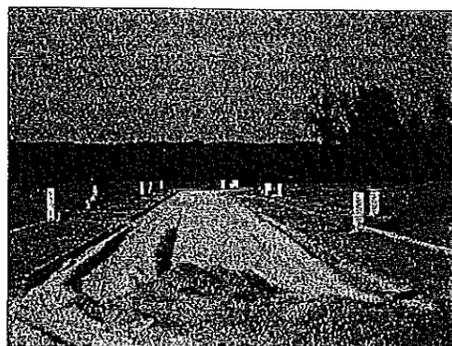
Le projet, suivi par un architecte, est en cours d'élaboration. Les premiers travaux débiteront dans le courant de l'année 2007. Nous vous communiquerons dans l'avenir le montage financier et le calendrier des travaux qui sera arrêté dans les prochains mois.



Lotissement "Le Domaine du Lac"

Au 15 juillet, au lotissement du Lac (ancienne Briqueterie), 15 lots sur 30 ont été réservés (sous seing privés signés)

Aujourd'hui, tous les réseaux EDF, assainissement, Télécom, eau, gaz sont terminés. La voirie (revêtement) est en phase terminale ce qui veut dire que les premières constructions vont pouvoir débiter après les congés d'été.



Restauration du lavoir communal

Les travaux sont quasiment terminés. Le travail de maçonnerie exécuté par Monsieur Norbert JEAN-LOUIS est en tout point remarquable. La CITEL vient de terminer l'éclairage de celui-ci donnant à l'ensemble une superbe perspective.

Ce petit mais si joli élément de notre patrimoine communal est sauvé. Une pensée pour toutes les lavandières qui se sont succédées autour de ce lavoir et qui doivent apprécier l'œuvre.



Changement de propriétaires de la Boulangerie

La boulangerie de Meauzac a été créée à l'emplacement actuel en 1888 par Pierre DES-CAZEUX. Son fils, Maurice, lui succèdera puis, en 1967 ce fut au tour de Pierrette, sa fille et Pierrot CANTEMERLE, son époux.

En 1969, leur fille aînée, Françoise et son mari, Marcel entrent dans l'entreprise et, en 1987, ceux-ci deviendront les gérants de l'actuelle Boulangerie-Pâtisserie BOUSQUET.

Le temps a passé et Marcel fait valoir ses droits à la retraite. Après quatre générations d'une saga familiale, le magasin change de propriétaire. Sandrine et Cyril LABAT vont être nos boulangers à partir du 2 octobre 2006.

Bon repos, bien mérité à Françoise et Marcel et bienvenue à Sandrine et Cyril.

Le mot des associations Meauzacoises (suite)



Association OASIS Section gymnastique

Une saison se termine et déjà nous pensons à la suivante. Pour cette année, nous sommes très fières d'avoir dépassé le nombre de 50 adhérentes et d'avoir ajouté des cours de salsa le mercredi soir où nous avons vu évoluer des messieurs pour le grand plaisir de leurs femmes. L'an prochain, d'autres danses pourront vous être proposées.

Pour nos petites, beaucoup de progrès grâce à Marine. En quelques cours, elle a fait des miracles avec nos ados au niveau du hip-hop. Ces grandes filles font des merveilles sur scène et les plus petits les suivent dans le même esprit du travail bien fait. Pour bien progresser, il nous faudrait davantage d'enfants à partir de 6 ans.

Pour cela, vous pouvez toujours inscrire vos enfants chez Marcelle au 05.63.31.55.96

Nous vous attendons pour la saison prochaine qui débiter le lundi 11 septembre à 20h. Inscription chez Françoise au 05.63.31.64.97 ou 05.63.31.59.94

On oubliera pas la date du 25 novembre pour notre soirée à thème. Suivez-nous, c'est une partie de plaisir.



Le Comité des fêtes

La traditionnelle fête de Pâques s'est déroulée le 15, 16 et 17 Avril. Le samedi, le comité avait joué gros puisqu'il faisait venir l'orchestre mythique "Les Leaders" qui n'avait pas mi-pied à Meauzac depuis de nombreuses années. Pour une première ce fut un réel succès puisque pas moins de 260 personnes étaient venues ou revenues les écouter et voir ce superbe spectacle. Dommage pour ceux qui ont manqué cette fabuleuse soirée mais, qu'ils se rassurent, nous avons mis une option sur ce groupe pour l'année prochaine. Les deux autres jours, les amateurs de musette ont pu se régaler avec les deux orchestres "Didier Laurent" et "René Hidiar"

Je tiens à remercier tous les membres du comité pour leur dévouement, pour la bonne réalisation de ce week-end.

La fête d'été s'est déroulée le 8 et 9 Juillet. Cette année à deux emplacements et cela est nouveau. Le samedi soir bal musette devant la salle des fêtes et bal disco sur la place du village. Le dimanche, a été retransmise la finale de la coupe du monde de football sur grand écran suivie par la soirée avec une disco mobile.

Le Président Mr Thierry MARTY

Amicale des anciens combattants

(MEAUZAC, BARRY D'ISLEMADE, ALBEFEUILLE LAGARDE)

L'amicale continue, comme par le passé, à entretenir son devoir de mémoire.

Le dimanche 12 février 2006, elle a tenue son assemblée générale à Albefeuille-Lagarde. C'était la 30^{ème} depuis sa création. Elle était présente aux monuments aux morts avec les drapeaux.

Le 19 mars, fin de la guerre d'Algérie.

Le 8 mai commémoration de la capitulation de l'Allemagne en 1945.

Il est à signaler que le drapeau de l'amicale, grâce à Michel Mognet, participe à de nombreuses manifestations patriotiques dans le département.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire Dugue Robert ou au Président Dauch Laurent.



Amicale des jeunes d'antan Meauzac—Barry d'islemade

Le mouvement associatif des Aînés Ruraux en France compte 740.000 adhérents, 10.000 clubs affiliés à 83 Fédérations.

COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU 1^{er} SEMESTRE 2006

14 Janvier 2006 : Repas de la coque des rois à BARRY-D'ISLEMADE. La troupe de théâtre de St Etienne de Tulmont nous a bien fait rire pendant et après le repas surtout lorsqu'ils ont interprété, en occitan, une pièce de théâtre « Le permis de conduire » et c'est sous les applaudissements qu'ils nous ont quittés.

12 mars 2006 : Assemblée Générale de notre Amicale tenue à la salle des fêtes de MEAUZAC, suivie du repas traditionnel animé par Roland COBARIEU.

16 mars – 6 avril – 20 avril 2006 : Entraînements de pétanque en vue des journées officielles, suivis du « grillou » habituel, très apprécié des pétanqueurs.

26 mars 2006 : Loto à la salle des fêtes de Meauzac.

27 avril et 18 mai 2006 : Journées officielles de pétanque à CAZES MONDENARD et VALENCE D'AGEN. Notre Amicale a été très bien représentée par le nombre et la qualité de ses pétanqueurs qui se sont particulièrement distingués en rapportant une coupe, un trophée et une médaille. Bravo à tous !...

2 mai 2006 : Sortie en car d'une journée pour visiter le musée des Altes Anciennes à Toulouse, visite suivie d'un très bon déjeuner au restaurant puis, après un peu de temps libre, les 41 participants ont apprécié la mini-croisière sur la Garonne dont l'embarquement a eu lieu Quai de la Daurade.

6 au 9 juin : Voyage de quatre jours sur la côte d'azur. Les 45 participants ont bien apprécié ce séjour. La corniche de l'Estérel, Vallauris et ses poteries, la relève de la garde et le jardin exotique de MONACO les ont émerveillés. Bien entendu ils ont été bien parfumés chez GALIMARD à GRASSE et c'est avec regret qu'ils ont fini leur périple en admirant les splendeurs des gorges du Verdon. Le retour à MEAUZAC s'est fait dans le calme, tous les adhérents étant un petit peu « fatigués » mais heureux.

29 juin 2006 : Repas de printemps à Barry d'islemade.

Nos prochaines festivités sont les suivantes :

20 août 2006 : Sortie en car « La fête des fleurs de Luchon »

1^{er} septembre 2006 : La fête des Aînés Ruraux « VALGARONA » aura lieu cette année à SAINT PORQUIER.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La salle des aînés est, cette année, fermée aux adhérents du 15 juillet au 28 août. Elle sera disponible pour les jeux de société, belote et autres activités à compter du lundi 28 août 2006 à 14 heures.

BON ETE et BONNES VACANCES à tous et à toutes.

Le Bureau

Le mot des associations Meauzacaïses (fin)

CREATION D'UN CLUB DE JUDO A MEAUZAC " Judo Pays Meauzacaïses "

A la rentrée prochaine, les enfants d'Albefeuille-Lagarde, des Barthes, de Barry d'Islemade, de Labastide-du-temple, et bien sûr de Meauzac (5 communes), vont pouvoir découvrir le judo tous les jeudis soirs à la salle des fêtes de Meauzac.



• **Historique** ☞ À l'initiative de M. Lacombe, Maire de Meauzac, une réunion a été organisée le samedi 3 juin 2006 avec les élus des 4 communes voisines; celle-ci a permis de dégager un intérêt commun pour la création d'un club de judo destiné aux enfants du secteur. Dans cette optique, des démonstrations de judo seront proposées courant septembre 2006 dans les écoles d'Albefeuille-Lagarde, des Barthes, de Barry d'Islemade, de Labastide-du-temple et de Meauzac afin de faire connaître l'association.

• **Horaires** ☞ 3 cours seront proposés le jeudi en fin d'après-midi à Meauzac :

• **BABY JUDO de 17h à 17h45** : ce cours s'adresse en priorité aux enfants de 4 et 5 ans (nés en 2001 et 2002). Des activités d'éveil et de coordination motrice leur seront essentiellement proposées durant 45 minutes, un horaire adapté à cette tranche d'âge.

ATTENTION ☞ Afin d'assurer un encadrement de qualité, les inscriptions seront limitées à 14 enfants maximum pour ce premier cours.

• **ECOLE DE JUDO de 17h45 à 18h45** : ce cours s'adresse aux enfants âgés de 6 à 9 ans (nés entre 1997 et 2000). C'est la découverte du judo, avec l'apprentissage de techniques d'immobilisation, de retournements, de projections et aussi la maîtrise des premières chutes. Cette initiation se déroulera le plus souvent sous forme ludique, et débouchera sur les premiers combats de judo au sol et debout.

• **JUDO COMPETITION de 18h45 à 20h** : ce cours s'adresse aux enfants de 10 ans et plus (nés en 1996 et avant), qu'ils soient débutants ou déjà judokas. C'est la pratique du judo à un rythme plus intense, avec un entraînement qui dure 1h15. Au programme : perfectionnement technique, maîtrise des prises de judo, et bien sûr les « randoris » (c'est-à-dire les combats d'entraînement) qui permettent de préparer les premières compétitions...

• **Encadrement** ☞ Les cours de judo seront assurés par Hervé FILLON, professeur de judo Breveté d'Etat 2^{ème} degré, Ceinture Noire 5^{ème} dan et Arbitre National.

• **Début des cours** ☞ Les entraînements auront lieu tous les jeudis en fin d'après-midi à la salle des fêtes de Meauzac, sur une surface de 120 m² constituée de tapis de judo neufs. Le début des cours est fixé au Jeudi 7 septembre 2006.

• **Tarifs** ☞ Le tarif annuel est fixé à 100 € par enfant (90 € pour deux enfants et plus d'une même famille). Ce tarif comprend la licence auprès de la Fédération Française de Judo, la cotisation, l'assurance, ainsi que le passeport judo pour les compétiteurs. Le kimono sera prêté en échange d'une caution, et les ceintures seront fournies également.

• **Inscriptions** ☞ Des permanences seront organisées pendant la première quinzaine de septembre à la salle des fêtes de Meauzac pour inscrire les enfants et leur faire essayer les différentes tailles de kimono :

- Mardi 5 septembre 2006 de 18h à 20h
- Vendredi 8 septembre 2006 de 18h à 20h
- Lundi 11 septembre 2006 de 18h30 à 20h
- Mercredi 13 septembre 2006 de 14h à 16h

• **Renseignements** ☞ Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :
Hervé FILLON Lieu dit « Subaré » 82290 MEAUZAC
Tél. : 05 63 67 86 53, Port. : 06 12 83 67 33, Mail : hefillon@wanadoo.fr

• **Remerciements** ☞ Un grand merci à M. José Lacombe pour son aide et sa disponibilité dans la réalisation de ce projet, ainsi qu'à M^{me} Françoise Bousquet (Présidente de l'association Oasis), qui a bien voulu déplacer une heure de gymnastique afin de libérer le créneau du jeudi soir pour le club de judo. Enfin, merci également à M. Kléber Leygue, Maire de Labastide-du-temple, qui a accepté de nous prêter des tapis de judo.

• **Période d'essai** ☞ N'hésitez pas à venir essayer le judo à Meauzac : en septembre, les cours sont gratuits, de quoi faire son choix en toute connaissance de cause pour - qui sait - peut-être devenir un jour ceinture noire !



L'assemblée générale qui se tiendra début juillet confirmera la bonne tenue de ses 217 licenciés (15 équipes de jeunes + 1 équipe féminine seniors) après la première année d'exercice.

Si l'ensemble des dirigeants reste fidèle au club, quelques priorités ont été décidées pour la saison à venir. Tout d'abord chaque dirigeant d'équipe devra suivre quelques stages de perfectionnement pour ensuite pouvoir mieux enseigner la pratique du football. Pour améliorer la qualité, chacun des 4 sites accueillera les catégories suivantes pour les entraînements et les matchs : Meauzac (18 ans et débutants) Albefeuille (15 ans) Labastide (13 ans, Poussins et féminines) Lavilledieu (Benjamins). Les déplacements de joueurs pour les mercredis, se feront par ramassage grâce à l'acquisition d'un bus par le club.

Côté animation, il y aura les fotos, le réveillon, le tournoi et les calendriers.

Tous ces jeunes ont besoins de nombreux accompagnateurs pour les encadrer et les aider à progresser. Toute personne intéressée, peut prendre contact avec le secrétaire G. Fargal au 06 81 69 77 79. Le club accueille tous les jeunes de 6 à 18 ans et les féminines, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétaire.

L'ensemble des licenciés des « Terrasses du Tarn » souhaitent la bienvenue à tous les nouveaux, dirigeants ou pratiquants, féminins et masculins.

Le bureau des « Terrasses du Tarn »



L'AMTARC

L'Association Meauzacaïse de tir vous accueillera à partir du mois de septembre 2006 dans ses nouveaux locaux, au lieu-dit "Chapas Sud" où vous pourrez, dans un premier temps, pratiquer le tir au pistolet à 25 mètres.

Les jours d'ouverture sont les suivants : lundi, mercredi, samedi de 14h à 18h et le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Renseignements : Le Président : Monsieur KAUFFMAN Bernard
06.08.09.52.00 / Le Trésorier : Monsieur BIZOUARN Éric
05.63.31.68.34.

Petites nouvelles brèves

Plan canicule 2006

Comme l'an passé, les personnes âgées de plus de 65 ans, inaptes au travail de plus de 60 ans ou adultes handicapées qui souhaitent s'inscrire sur le registre doivent se présenter à la mairie ou remplir le questionnaire qui a été distribué le 24 juillet dernier.

Le registre est confidentiel et permet de donner une assistance particulière en cas de déclenchement des plans d'alerte et d'urgence (tel que le plan canicule) aux personnes qui en auront fait la demande par le biais de cette inscription.

La mise en œuvre du plan canicule est quasiment identique à l'an passé (cf bulletin n°10 de juillet 2006) si ce n'est qu'il ne comporte que 3 niveaux au lieu de 4.

Au 24 juillet, nous sommes passés du niveau 1 ("veille saisonnière" qui court du 1er juin au 31 août) au niveau 2 de "mise en garde et actions" (regroupant l'alerte et l'intervention de l'an passé)

Recommandations des pouvoirs publics :

- Passez au moins 3 heures dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous avez besoin d'aide.

Divagations des animaux domestiques

Il est rappelé aux propriétaires de chiens et de chats de veiller à ce que leurs protégés ne divaguent pas sur les routes ou dans leur voisinage. Il s'agit d'un danger réel pour eux et pour les personnes circulant à voiture ou à vélo.

La fête d'été a eu lieu le week-end les 8 et 9 juillet.

A cette occasion, le Comité des fêtes, grâce à son travail et son esprit d'initiative, a innové en mettant en place des animations sur les deux places du village faisant ainsi le bonheur des jeunes et des moins jeunes. Nous ne pouvons que les encourager dans cette voie.

Merci à tous les bénévoles et à Monsieur SERVAT Michel qui a mis ses compétences au service du Comité.

Dans le courant du mois de juin, les commerçants et les professionnels de la santé ont offert un apéritif à la population de notre village.

Nous les félicitons et les remercions pour cette initiative qui a connu un grand succès.

Nous remercions l'ensemble des commerçants pour les dons effectués durant l'année à la cantine scolaire.

Limitation des prélèvements d'eau

Des restrictions de pompage dans la rivière Tarn (prélèvements d'eau à usage d'irrigation) ont été mises en place en raison de la sécheresse. Ceci dit, la situation évolue quotidiennement.

Il vous appartient donc de consulter les arrêtés préfectoraux qui sont affichés en mairie afin de respecter les éventuelles interdictions.

Vandalisme au stade

Une personne mal intentionnée et disposant certainement d'une clé donnant accès aux vestiaires du stade (car il n'a pas été constaté d'effraction par la gendarmerie) a saboté toute l'installation d'eau qui était logée dans un réduit sous la chappe du couloir des vestiaires. Toutes les canalisations ont été endommagées et le chauffe-eau détruit par l'effet d'ébullition de l'eau. Total des travaux : 3.611,92€ TTC ceci, bien entendu, à la charge de la collectivité !

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : Où en sommes-nous ?

Le Conseil Municipal, après de nombreuses réunions en interne et avec les services de l'État et en tenant compte de leurs premières remarques, va pouvoir arrêter son P.L.U prochainement.

Ensuite, une fois l'arrêt approuvé par le conseil municipal, il sera retourné aux différents services de l'État et aux différents syndicats qui nous feront parvenir leurs remarques. Le P.L.U sera alors mis à l'enquête publique durant 1 mois.

A l'issue de cette enquête, les remarques des administrés, les demandes diverses et variées et les conclusions du commissaire enquêteur iront de nouveau vers les services de l'État qui statueront définitivement sur notre P.L.U

A ce moment là, l'assemblée délibérante devra tenir compte des dernières directives des services de l'État et mesurer si elle approuve ou non le P.L.U en conseil municipal. Nous arriverons alors à la fin de l'année 2006.

Nous vous tiendrons, bien entendu, informés de façon chronologique sur l'évolution de ce travail fastidieux qu'est le P.L.U